

**Appel aux auteurs, éditeurs et  
compositeurs**

## **Droits d'auteur**

**Redevance annuelle pour prêt public  
d'œuvres littéraires, picturales et musicales**

Les bibliothèques et médiathèques publiques sont tenues de verser annuellement à titre d'indemnité pour le prêt public la somme de 2 euros par utilisateur inscrit ayant emprunté un ouvrage. Les redevances collectées sont ensuite redistribuées entre les auteurs, éditeurs et compositeurs. Pour participer à la redistribution, nous vous invitons à vous inscrire – au cas où vous ne l'êtes pas encore – auprès de LUXORR asbl pour vos œuvres écrites/picturales et SACEM Luxembourg sc pour vos œuvres musicales.



5, Allée John W. Léonard  
L-7526 Mersch  
Tél. (+352) 26 68 35 76  
[www.luxorr.lu](http://www.luxorr.lu)



76-78, rue de Merl  
L-2146 Luxembourg  
Tél. (+352) 47 55 59  
[www.sacem.lu](http://www.sacem.lu)